

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 FÉVRIER 2015, À 20 HEURES

SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOMENT DE RÉFLEXION
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL
 - 3.1 Approbation, avec dispense de lecture, du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 janvier 2015 tenue à 20 h 05.
4. PROCLAMATIONS
 - 4.1 **SEMAINE NATIONALE DE PRÉVENTION DU SUICIDE**

CONSIDÉRANT QUE chaque année au Québec, quelque 1 100 personnes s'enlèvent la vie;

CONSIDÉRANT l'importance pour les citoyens et les décideurs de prendre position en faveur de la cause de la prévention du suicide et de la soutenir, d'organiser ou de participer à une activité de sensibilisation dans leur milieu et d'apprendre à reconnaître les signes ainsi que les ressources d'aide pour eux-mêmes ou pour un proche;

CONSIDÉRANT la nécessité de connaître les ressources d'aide disponibles, dont les coordonnées de la ligne d'intervention 1-866-APPELLE (277-3553);

CONSIDÉRANT les activités de sensibilisation organisées par le Centre de prévention du suicide et d'intervention de crise du Bas-Saint-Laurent à cette occasion;

Je, Éric Forest, à titre de maire de la Ville de Rimouski, et au nom du conseil municipal, proclame la semaine du 1^{er} au 7 février 2015 à titre de « **Semaine nationale de prévention du suicide** » sur le territoire de la Ville de Rimouski et j'invite les citoyennes et citoyens à participer aux activités de sensibilisation marquant cette importante semaine.

- 4.2 **JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE**

CONSIDÉRANT QUE la région du Bas-Saint-Laurent a choisi de placer la persévérance scolaire parmi les quatre priorités régionales de COSMOSS afin de mobiliser autour de cette question l'ensemble des partenaires du territoire;

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie, estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les jeunes du Bas-Saint-Laurent sont parmi les plus persévérants au Québec, au secondaire, au collégial comme à l'université et que, malgré cette position enviable de la région, ce sont encore 12,2 % de ces jeunes qui ont décroché avant d'avoir obtenu un diplôme du secondaire en 2009-2010 (14,1 % pour les garçons et 10,5 % pour les filles);

CONSIDÉRANT QUE la prévention du décrochage scolaire n'est pas qu'une affaire concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, qui doit s'amorcer dès la petite enfance et se poursuivre jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme le qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

CONSIDÉRANT QUE le Bas-Saint-Laurent a développé par le biais de COSMOSS, une culture d'engagement considérable en matière de prévention de l'abandon scolaire, et que cette force de collaboration est de plus en plus reconnue à l'échelle provinciale;

CONSIDÉRANT QUE le comité élargi COSMOSS persévérance Rimouski-Neigette/La Mitis organise les Journées de la persévérance scolaire sur le thème « Un geste au quotidien qui nous implique tous », que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation locale et régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire et qu'elles seront ponctuées d'activités dans les différentes communautés et organisations de la MRC de La Mitis et de la MRC Rimouski-Neigette;

CONSIDÉRANT QUE les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'appuyer COSMOSS de La Mitis et de Rimouski-Neigette comprenant l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage – dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement local et régional, de la santé, de la recherche, des médias et des affaires – afin de faire de nos MRC des territoires persévérants qui valorisent l'éducation comme un véritable levier de développement pour leurs communautés;

Je, Éric Forest, à titre de maire de la Ville de Rimouski, et au nom du conseil municipal, déclare la semaine du 15 au 21 février 2015 à titre de « **Journées de la persévérance scolaire 2015** » sur le territoire de la Ville de Rimouski.

5. DOSSIERS DE LA MAIRIE ET DU CONSEIL MUNICIPAL

5.1 PARTICIPATION – DÉFI CŒUR DES NEIGES – ÉDITION 2015

Autoriser la participation d'une équipe de cinq (5) représentants de la Ville de Rimouski, sous la direction du capitaine monsieur le conseiller Dave Dumas, à l'événement « Le Défi cœur des neiges » qui se tiendra le samedi 21 février 2015, au Centre de ski Val-Neigette, au profit de la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC, et défrayer les coûts d'inscription au montant de 500 \$.

5.2 APPUI – ACTION TRAVAIL RIMOUSKI-NEIGETTE INC. – PROJET « LES MARAÎCHERS DU CŒUR »

CONSIDÉRANT QU'Action Travail Rimouski-Neigette inc. est un organisme sans but lucratif œuvrant dans le domaine de l'employabilité et offrant des services de soutien à la recherche d'emploi, d'orientation scolaire et professionnelle et en matière d'insertion socioprofessionnelle;

CONSIDÉRANT QU'Action Travail Rimouski-Neigette inc. consacre des efforts particuliers afin de rejoindre et de soutenir les jeunes du territoire vivant la pauvreté et l'exclusion;

CONSIDÉRANT QU'en ce sens, Action Travail Rimouski-Neigette inc. a entrepris les démarches nécessaires en vue de l'édition 2015 du projet « Les Maraîchers du Cœur »;

CONSIDÉRANT QUE ce projet en est un d'accompagnement et d'intervention en insertion socioprofessionnelle pour les jeunes de 16 à 30 ans, dont l'objectif est la création d'un jardin et la redistribution de la majorité des récoltes à l'organisme Moisson Rimouski-Neigette, lequel vient en aide aux plus démunis de notre société;

CONSIDÉRANT les impacts positifs de ce projet sur la réinsertion des jeunes en difficulté du territoire;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par l. conseiller..., appuyé par l. conseiller... et résolu à l'unanimité que la Ville de Rimouski appuie Action Travail Rimouski-Neigette inc. à l'égard de son projet « Les Maraîchers du Cœur », édition 2015.

5.3 RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION 2015-2016 – ASSOCIATION QUÉBÉCOISE POUR LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE

Autoriser le renouvellement de l'adhésion de la Ville de Rimouski à titre de membre de l'Association québécoise pour la maîtrise de l'énergie et le versement de la cotisation, au montant de 281,69 \$, taxes incluses, pour la période 2015-2016.

5.4 RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION 2015 – CRÉNEAU ÉCOCONSTRUCTION

Autoriser le renouvellement de l'adhésion de la Ville de Rimouski à titre de membre de l'organisme Créneau Écoconstruction et le versement de la cotisation, au montant de 500 \$, taxes en sus, si applicables, pour l'année 2015.

5.5 SUBVENTION 2015 – LA JEUNE CHAMBRE DE RIMOUSKI INC.

Accorder à la Jeune chambre de Rimouski inc. une subvention, au montant de 1 000 \$, à titre de soutien à l'organisation de l'édition 2015 de l'événement « Gala Jeune personnalité Desjardins ».

5.6 TOURNOI DES ENTREPRISES – INSCRIPTION – ÉQUIPE D'EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Autoriser la participation d'une équipe composée d'employés municipaux qui représentera la Ville de Rimouski à l'occasion du tournoi des entreprises, qui aura lieu à Rivière-du-Loup, les 27 et 28 février et 1^{er} mars 2015 et défrayer les coûts d'inscription au montant de 380 \$.

5.7 SUBVENTION 2015 – BOURSE DU LAURÉAT DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE RIMOUSKI

Accorder au Conservatoire de musique de Rimouski une subvention, au montant de 1 000 \$, aux fins de la remise, au nom de la Ville de Rimouski, d'une bourse de ce montant à un élève méritant de cet établissement, dans le cadre de la cérémonie de remise des bourses qui aura lieu le 19 mai 2015.

5.8 **SUBVENTION 2015 – COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ PARADIS**

Accorder à la Coopérative de solidarité Paradis une subvention de fonctionnement, au montant de 25 000 \$, pour l'année 2015, de même qu'une subvention conjoncturelle, au montant de 20 000 \$, pour permettre une remise à niveau des finances de l'organisme.

5.9 **SUBVENTION 2015 – 20^E COLLOQUE EN ENSEIGNEMENT SECONDAIRE – UQAR**

Accorder au comité organisateur du 20^e Colloque en enseignement secondaire une subvention, au montant de 250 \$, à titre de soutien à l'organisation de cet événement qui se tiendra à l'Université du Québec à Rimouski les 27 et 28 février et 1^{er} mars 2015.

5.10 **DEMANDE DE LA VILLE DE RIMOUSKI – MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE ET SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC – MAINTIEN DU PROGRAMME ACCÈSLOGIS**

CONSIDÉRANT QU'AccèsLogis est un programme d'aide financière encourageant le regroupement des ressources publiques, communautaires et privées et qu'il vise à favoriser la réalisation de logements sociaux et communautaires pour les ménages à revenu faible ou modeste, ou encore pour des clientèles qui ont des besoins particuliers en habitation;

CONSIDÉRANT QUE grâce au programme AccèsLogis, les coopératives d'habitation, les offices d'habitation et les organismes ou les sociétés acheteuses à but non lucratif peuvent réaliser des projets d'habitation social et communautaire avec une contribution de leur milieu;

CONSIDÉRANT QUE pour satisfaire aux exigences de l'article 6 du décret 1011-2001 constituant la nouvelle Ville de Rimouski, la Ville contribue à un Fonds de développement du logement social depuis 2003;

CONSIDÉRANT QUE le nombre de requérants pour un logement social et communautaire s'élève à plus de 400 demandes à Rimouski;

CONSIDÉRANT QUE le temps d'attente pour obtenir un logement est de trois ans et plus selon la catégorie du ménage;

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec (SHQ) met fin aux mesures temporaires du programme AccèsLogis (budget de 53,6M\$) lesquelles permettaient d'augmenter les coûts de réalisation maximaux admissibles par logement pour viabiliser la réalisation de projets dans les municipalités en région;

CONSIDÉRANT QUE la fin des mesures temporaires équivaut à une augmentation des coûts d'environ 8 000\$ par logement qui aura à être assumée par la contribution du milieu;

CONSIDÉRANT de plus que la Société d'habitation du Québec resserre les critères d'octroi d'une aide financière aux projets novateurs d'habitation, par la mise en place d'une nouvelle procédure d'analyse;

CONSIDÉRANT QUE les sommes accordées pour les éléments novateurs permettent des économies importantes à l'exploitation des projets non seulement en matière d'énergie et de gestion de l'eau, mais aussi en réduction des frais de conciergerie et d'entretien;

CONSIDÉRANT QUE les innovations concernent aussi la qualité de vie des milieux pour favoriser une meilleure intégration sociale d'une clientèle vulnérable;

CONSIDÉRANT QUE l'Université du Québec à Rimouski (UQAR) développe présentement un programme en écobâtiment;

CONSIDÉRANT QUE l'Office municipal d'habitation de Rimouski (OMHR) a bénéficié pour la construction de l'*Habitation La Roseraie* phases 1 et 2 (130 Logements) et *La Conviviale* (40 logements) des mesures temporaires sans lesquelles la construction de ces trois projets n'aurait pu être réalisée;

CONSIDÉRANT QUE des projets en développement par l'OMHR et par le Groupe de ressources techniques *Les Habitations populaires de l'Est* (ATÉNA) sont en péril suite aux modifications annoncées;

CONSIDÉRANT QUE le programme AccèsLogis de la Société d'habitation du Québec est présentement le seul programme gouvernemental permettant le développement de nouvelles unités de logement social à Rimouski;

CONSIDÉRANT l'importance du maintien des investissements en logement social constituant un outil efficace de revitalisation urbaine;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par l. conseiller..., appuyé par l. conseiller... et résolu à l'unanimité de demander au ministre des Affaires municipales et de l'occupation du territoire et à la Société d'habitation du Québec (SHQ) :

- La reconduction des mesures temporaires pour les municipalités en région et la bonification du solde de 53,6 M\$ pour l'année 2015 et les années à venir;
- Le maintien de l'aide financière pour les projets novateurs tant pour les éléments techniques que les aspects socio-communautaires;
- Le soutien financier dans la construction de projets novateurs lorsque ceux-ci ont fait la preuve de leur performance dans des projets déjà réalisés et ainsi permettre la répétition d'un concept gagnant;
- La reconduction de la majoration annuelle des coûts maximum par logement pour assurer la viabilité financière des projets en développement.

De transmettre copie de la présente résolution à l'Union des municipalités du Québec de même que la Fédération québécoise des municipalités.

5.11 **CONDOLÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL – MONSIEUR BERTIN SANTERRE**

Offrir les condoléances du conseil municipal à monsieur Bertin Santerre, directeur du Service de sécurité incendie, ainsi qu'aux membres de sa famille, suite au décès de sa belle-mère, madame Raymonde Côté.

5.12 **SUBVENTION 2015 – ASSOCIATION DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DU LAC À L'ANGUILLE INC. – CARACTÉRISATION DES SÉDIMENTS DU LAC À L'ANGUILLE**

Accorder à l'Association de la protection de l'environnement du Lac à l'Anguille inc. une subvention, au montant de 4 000 \$, représentant la quote-part de la Ville de Rimouski pour la réalisation du projet « Caractérisation des sédiments du Lac à l'anguille » et ce, conditionnellement à la confirmation de la participation financière des autres partenaires de ce projet.

6. DOSSIERS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

6.1 **TRANSPORT INTER MRC – FACTURATION POUR L'ANNÉE 2015**

Autoriser le paiement d'un montant de 5 523,33 \$ à la Municipalité régionale de comté de Rimouski-Neigette, représentant la quote-part de la Ville de Rimouski payable à la MRC, pour le fonctionnement du service de transport inter MRC pour l'année 2015.

7. DOSSIERS DU SERVICE DES FINANCES

7.1 **BORDEREAU DES COMPTES À PAYER 2015 – APPROBATION NUMÉRO 02**

Approuver le bordereau numéro 02 (2015) des comptes à payer pour la période se terminant le 30 janvier 2015 et autoriser le paiement, à même le fonds d'administration, des comptes qui y sont inscrits pour un montant de 5 515 284,22 \$.

7.2 **SUBVENTION 2015 – UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À RIMOUSKI – CONGRÈS 2015 DE L'ACFAS**

Accorder à l'Université du Québec à Rimouski une subvention, au montant de 30 000 \$, à titre de soutien à l'organisation du Congrès de l'Association francophone du savoir (Acfas) qui se tiendra à Rimouski du 25 au 29 mai 2015.

7.3 **MODIFICATION – RÉOLUTION 2015-01-012 – RADIATION – EFFETS À RECEVOIR DE MOINS DE 1 \$**

Modifier la résolution 2015-01-012, adoptée le 19 janvier 2015, en remplaçant le montant de « 331,25 \$ » par « 214 \$ ».

8. DOSSIERS DU SERVICE GÉNIE ET ENVIRONNEMENT

8.1 **PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) – 2014 À 2018 – PROGRAMMATION DE TRAVAUX**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rimouski a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rimouski doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par l. conseiller..., appuyé par l. conseiller... et résolu à l'unanimité que la Ville de Rimouski :

- s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, de la programmation de travaux apparaissant au rapport

du Service génie et environnement, division des services techniques, daté du 21 janvier 2015 et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

- s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

- s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

8.2 TRAVAUX DE VOIRIE – 536 CHEMIN DES POINTES – INDEMNITÉ – MADAME CÉLINE SAMSON

Autoriser le paiement d'un montant de 810 \$ à madame Céline Samson, propriétaire de l'immeuble situé au 536, chemin des Pointes, à titre de dédommagement suite à l'empiètement et aux arbres coupés sur sa propriété lors des travaux d'amélioration de la voirie dans le secteur du chemin des Pointes, le tout selon les termes de la quittance finale signée par madame Samson, le 20 janvier 2015.

8.3 TRAVAUX DE VOIRIE – 553 CHEMIN DES POINTES – INDEMNITÉ – MONSIEUR LUC LEPAGE

Autoriser le paiement d'un montant de 300 \$ à monsieur Luc Lepage, propriétaire de l'immeuble situé au 553, chemin des Pointes, à titre de dédommagement suite à l'empiètement et aux arbres coupés sur sa propriété lors des travaux d'amélioration de la voirie dans le secteur du chemin des Pointes, le tout selon les termes de la quittance finale signée par monsieur Lepage, le 20 janvier 2015.

8.4 TRAVAUX DE VOIRIE – 534 CHEMIN DES POINTES – DÉDOMMAGEMENT – MONSIEUR CLAUDE SAMSON

Autoriser la réalisation du prolongement du ponceau d'entrée charretière existant sur la propriété de monsieur Claude Samson sise au 534, chemin des Pointes, à titre de dédommagement suite à l'empiètement et aux arbres coupés sur sa propriété lors des travaux d'amélioration de la voirie dans le secteur du chemin des Pointes, le tout selon les termes de la quittance finale signée par monsieur Samson, le 13 janvier 2015.

8.5 AUTORISATION – SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DES RESSOURCES DE LA NEIGETTE (SERN) – PROGRAMME ARBRES COMESTIBLES D'ARBRES CANADA

Autoriser la Société d'exploitation des ressources de la Neigette (SERN) à déposer, au nom de la Ville de Rimouski, une demande dans le cadre du programme Arbres Comestibles d'Arbres Canada, pour la plantation de 240 arbres sur le lot 3 201 269 du cadastre du Québec, propriété de la Ville de Rimouski;

Autoriser la Société d'exploitation des ressources de la Neigette à procéder à la plantation, à l'inventaire et l'entretien des arbres plantés dans le cadre de ce projet.

8.6 SUBVENTION 2015 – TABLE DE CONCERTATION ÉTUDIANTE EN ACTION SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

Accorder à la Table de concertation étudiante en action sociale et environnementale (TCEASE) une subvention, au montant de 1 000 \$, à titre de soutien à l'organisation des activités marquant la Semaine rimouskoise de l'environnement qui se tiendra du 14 au 20 février 2015.

8.7 **SOUMISSIONS 2015 – REMPLACEMENT DES BAIES VITRÉES ET MISE À NIVEAU DES BANDES DE PATINOIRE COLISÉE FINANCIÈRE SUN LIFE**

9. DOSSIERS DU SERVICE DU GREFFE

9.1 **DEMANDE DE RECONNAISSANCE – EXEMPTION DE LA TAXE D’AFFAIRES – COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC – ACTION TRAVAIL RIMOUSKI-NEIGETTE INC.**

Informez la Commission municipale du Québec que la Ville de Rimouski n’entend pas s’opposer à la demande de reconnaissance aux fins d’exemption de la taxe d’affaires présentée par Action travail Rimouski-Neigette inc. dans le dossier CMQ-65268 et qu’elle s’en remet à la décision à être rendue par la Commission.

9.2 Dépôt du certificat signé par la greffière en date du 29 janvier 2015, attestant qu’aucune personne habile à voter ne s’est enregistrée à l’égard du règlement 859-2014 concernant la création d’une réserve financière pour le remplacement des compteurs d’eau et qu’en conséquence, ce règlement est réputé avoir été approuvé et que la tenue d’un référendum n’est pas nécessaire.

9.3 Dépôt du certificat signé par la greffière en date du 29 janvier 2015, attestant qu’aucune personne habile à voter ne s’est enregistrée à l’égard du règlement 864-2015 autorisant la mise à niveau de l’écluse Price et un emprunt de 500 000 \$ et qu’en conséquence, ce règlement est réputé avoir été approuvé et que la tenue d’un référendum n’est pas nécessaire.

9.4 Dépôt du certificat signé par la greffière en date du 29 janvier 2015, attestant que 3 personnes habiles à voter se sont enregistrées à l’égard du règlement 865-2015 autorisant le remplacement des bandes et des baies vitrées de la patinoire et des bancs de l’amphithéâtre du Colisée Financière Sun Life et un emprunt de 1 200 000 \$ et qu’en conséquence, ce règlement est réputé avoir été approuvé et que la tenue d’un référendum n’est pas nécessaire.

10. DOSSIERS DU SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

10.1 **SUBVENTION 2015 – FONDATION DU CENTRE JEUNESSE DU BAS-SAINT-LAURENT**

Accorder à la Fondation du Centre jeunesse du Bas-Saint-Laurent une subvention équivalente au coût de location du Colisée Financière Sun Life, pour la tenue de son « Super party de crabe » annuel qui se tiendra le samedi 2 mai 2015.

10.2 **SUBVENTION 2015 – UNITÉ RÉGIONALE DE LOISIR ET DE SPORT DU BAS-SAINT-LAURENT**

Accorder à l’Unité régionale de loisir et de sport du Bas-Saint-Laurent une subvention, au montant de 3 622 \$, à titre de soutien de la Ville de Rimouski au programme des Jeux du Québec en région, lequel est destiné aux jeunes sportifs.

10.3 **PROTOCOLE D’ENTENTE – VILLE DE RIMOUSKI ET CENTRE D’ACTION BÉNÉVOLE – CENTRE D’INFORMATION AUX AÎNÉS**

Accepter les termes du protocole d’entente à intervenir entre la Ville de Rimouski et le Centre d’action bénévole, afin d’établir les modalités d’une collaboration pour le

maintien des services du Centre d'information aux aînés, incluant le versement par la Ville de Rimouski d'une subvention totale de 21 450 \$ sur trois (3) ans, soit 10 200 \$ en février 2015, 9 000 \$ en janvier 2016 et 2 250 \$ en janvier 2017;

Autoriser le maire et la greffière à signer ledit protocole, pour et au nom de la Ville.

10.4 BIBLIOTHÈQUE LISETTE-MORIN – CONTRAT BIBLIOPRESTO.CA – PRÊT DE LIVRES NUMÉRIQUES

Accepter les termes d'un contrat d'utilisation de la licence prenumerique.ca avec BIBLIOPRESTO.CA, permettant d'offrir les services de prêt de livres numériques à l'ensemble des abonnés de la Bibliothèque Lisette-Morin, au coût maximum annuel de 2 276,64 \$, taxes en sus, lequel pourra être revu à la baisse en fonction de la date de mise en service pour la première année du contrat;

Autoriser le responsable des bibliothèques et le directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à signer les documents contractuels prévus à cet effet.

10.5 AUTORISATION DE MARCHÉ – UTILISATION DU COLISÉE FINANCIÈRE SUN LIFE – MARCHETHON DE LA DIGNITÉ 2015

Autoriser les représentants de la Maison Marie-Élisabeth à tenir une marche et à utiliser le Colisée Financière Sun Life comme lieu de rassemblement, lors de la tenue du 8^e Marchethon de la dignité qui se tiendra le 3 mai 2015, au profit de la Maison Marie-Élisabeth et ce, en conformité avec l'itinéraire proposé par le comité organisateur.

10.6 SUBVENTION 2015 – CLUB DE SKI DE FOND DU BIC

Accorder au Club de ski de fond du Bic une subvention, au montant de _____ \$, aux fins d'assurer l'entretien du réseau de sentiers de ski de fond sous sa responsabilité pour l'année 2015.

11. DOSSIERS DU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

11.1 NOMINATION DE PERSONNEL – POSTE DE PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN

Autoriser la nomination de _____ au poste de préposé à l'entretien au Service des travaux publics, selon le salaire et les conditions de travail prévus à la convention collective des employés manuels, cette nomination étant effective à une date à être déterminée par le directeur du Service des travaux publics.

12. DOSSIERS DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

12.1 DEMANDE AIDE FINANCIÈRE – MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE – PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS À TEMPS PARTIEL

CONSIDÉRANT QUE le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

CONSIDÉRANT QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rimouski désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rimouski prévoit la formation de 72 pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire, le tout en conformité avec l'estimation des besoins locaux en formation pour les pompiers à temps partiel préparé par le Service de sécurité incendie de la Ville de Rimouski, en date du 30 janvier 2015;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rimouski doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Rimouski-Neigette en conformité avec l'article 6 du Programme.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par l. conseiller..., appuyé par l. conseiller... et résolu à l'unanimité de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Rimouski-Neigette.

13. DOSSIERS DU SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

13.1 SERVICE D'INTERROGATION EN LIGNE DES RÔLES D'ÉVALUATION – OFFRE DE SERVICE DE PG SOLUTIONS

Accepter les termes de l'offre de service 140411-M1 de PG Solutions, pour l'instauration d'un nouveau service en ligne d'interrogation du rôle d'évaluation de la Ville de Rimouski et des autres municipalités membres de la MRC de Rimouski-Neigette, moyennant un coût d'installation de 5 000 \$, taxes en sus;

Majorer d'un montant de 1 346,67 \$ par mois, taxes en sus, pour la période du 1^{er} mars au 31 décembre 2015, le contrat de soutien technique des logiciels municipaux octroyé aux termes de la résolution 2014-12-639 et ce, aux fins du soutien technique de ce nouveau service d'interrogation en ligne des rôles d'évaluation;

Autoriser le directeur du Service des technologies de l'information à signer les documents contractuels à cet effet, s'il y a lieu.

14. DOSSIERS DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

14.1 SOUMISSIONS 2015 – PANNEAUX DE SIGNALISATION, POTEAUX ET QUINCAILLERIE

Accepter les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation pour l'achat de panneaux de signalisation, poteaux et quincaillerie, ouvertes le 3 décembre 2014 et autoriser l'achat de ce matériel, selon les termes et conditions spécifiés au cahier des charges, auprès des compagnies suivantes : Signalisation de l'Estrie inc. pour les catégories 3 et 7 et Martech Signalisation inc. pour les catégories 1, 2, 4, 5, 6, 8 et 9, plus bas soumissionnaires conformes, pour la période s'étendant du début du contrat au 31 décembre 2015, selon les prix unitaires

soumis, taxes en sus, représentant un contrat d'un montant approximatif de 56 492,50 \$, taxes en sus.

15. DOSSIERS DE LA DIVISION D'URBANISME, PERMIS ET INSPECTION

16. RÈGLEMENTS

16.1 ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

16.2 ADOPTION DE PROJETS DE RÈGLEMENTS

16.3 ADOPTION DE SECONDS PROJETS DE RÈGLEMENTS

16.4 AVIS DE PRÉSENTATION

16.4.1 **AVIS DE PRÉSENTATION** est donné qu'à une séance ultérieure de ce conseil, il sera proposé l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement 52-2002 sur le stationnement.

Une demande de dispense de lecture du règlement est faite en même temps que le dépôt de l'avis de présentation.

16.5 ADOPTION DE RÈGLEMENTS

16.5.1 **RÈGLEMENT 868-2015**

Adoption, avec dispense de lecture, du Règlement 868-2015 modifiant le Règlement 842-2014 concernant l'imposition d'une tarification pour les services de loisir, de la culture et de la vie communautaire - Avis de présentation 01-01-2015 donné par le conseiller Donald Bélanger, le 19 janvier 2015.

17. AFFAIRES NOUVELLES

18. PÉRIODE DE QUESTIONS

19. LEVÉE DE LA SÉANCE